

Treffieux

Bulletin municipal trimestriel

N°22 – nouvelle série – 1^{er} octobre 2019



Salle pleine pour le spectacle de cirque proposé par la compagnie Erezance le 30 juin



Visite du bourg dans le cadre des journées du patrimoine des 20-22 septembre



Le vide-grenier du 1^{er} septembre



Les travaux de la rue du Soleil levant vont se poursuivre pendant encore quelques semaines



Des chevaux islandais en compétition à Treffieux le 14-15 septembre



Nos nouveaux boulangers sont arrivés. Merci à ceux qui partent et bienvenue aux nouveaux !

Sommaire

En couverture

Une sélection des événements du trimestre

Edito

Par Chantal Chasles, adjointe p. 3

Pages d'histoire de la commune

Le maire de Treffieux révoqué ! Cela se passait en 1902..... p. 4 - 6

La vie municipale

Conseil municipal du 11 juillet 2019 p. 7-11

Conseil municipal du 12 septembre 2019 p. 12-14

La vie des habitants

Naissances, mariages, décès p. 14

Permis de construire p.14

La vie scolaire et périscolaire

Les services périscolaires p. 15

La rentrée scolaire à l'école publique et privée..... p. 15

La vie associative et sportive

Association Tölt à l'Ouest, LUSTVI, Le Golf de Treffieux,

Informatique à votre porte, TrefFestif p. 16-18

L'action sociale

Les fourmis solidaires p. 18

Les informations intercommunales

Les animations ouvertes à tous les retraités..... p. 19

La semaine Bleue..... p. 19

Où en est le projet de 1^{er} Réinventer rural ? p. 20

Renseignements pratiques

Ouverture de la Maison des Services Publicsp. 20

Qi Gongp. 21

Détente et soinsp. 21

Horaires d'ouverture de la Mairiep. 21

La Préfecture communiquep. 22

Jardinez malin p. 23

Dernière page :

Journées du patrimoine : les atouts de la commune p. 24

Bulletin trimestriel édité par la mairie de Treffieux
Retrouvez-le en couleur sur le site internet www.treffieux.fr

Editorial

par Chantal Chasles, adjointe



Bonjour à toutes et à tous,

L'automne fait son entrée tout doucement après un été caniculaire et des températures très élevées. La rentrée scolaire s'est effectuée dans nos deux écoles avec un nombre équivalent dans chacune d'elle. Nous nous félicitons de l'ouverture de la 3^{ème} classe à l'école publique.

Changement côté commerces, avec les départs de Nicolas et Alicia Gourdon, que nous remercions pour les 10 années passées dans la boulangerie. Nous leur souhaitons bonne route pour de nouvelles aventures et nous sommes heureux d'accueillir, Monsieur Chausson et Madame Moussouni, à qui nous souhaitons la bienvenue.

Le relais poste a traversé la rue et se trouve désormais au café « les 3 fiefs » chez Yves et Jo, vous pouvez aussi y déposer et retirer vos colis grâce au nouveau service Mondial colis.

Côté logement sociaux, reprise prochainement de ceux du presbytère 10 rue Vieille Cure par la municipalité suite à la rupture du bail emphytéotique avec Atlantique habitations qui va construire 4 logements (2 T3 et 2 T4) rue de la Libération.

Les travaux pour l'aménagement de la rue du Soleil Levant et le carrefour se poursuivent, les inconvénients de circulation que nous pouvons rencontrer actuellement ne seront bientôt plus qu'un mauvais souvenir.

Un Treffiolais a créé une page « Les amis de Treffieux » sur facebook, vous pouvez y retrouver régulièrement des informations ou des événements liés à la commune de Treffieux, n'hésitez pas à la parcourir.

Les journées du Patrimoine se sont déroulées, en 3 temps, du 20 au 22 septembre dernier : le vendredi, avec les élèves des deux écoles de Treffieux, répartis en 2 groupes dont l'un avec M. et Mme Delanoë, anciens instituteurs à l'école publique de Treffieux (retour très positif des institutrices). Le samedi, visite guidée et commentée du bourg par Madame Bartczak, architecte du CAUE, et Madame Monribot, de l'association BRUDED, suivie d'une conférence autour d'une exposition qui nous resservira. Le dimanche matin, le groupe Histoire de Treffieux a animé une 3^e visite et s'est retrouvé dans la salle du temps Libre pour un échange de connaissances entre les participants et les visiteurs.

Le repas des Aînés aura lieu le jeudi 10 octobre à la Maison du Temps Libre.

Chantal CHASLES

Attention TRAVAUX ! la circulation en centre-bourg sera impossible pendant plusieurs jours

Les travaux se poursuivent rue du Soleil levant par le coulage des bétons sur les trottoirs et la pose de l'enrobé sur la voirie centrale.

Le moment le plus sensible pour la circulation sera la confection du plateau relevé sur le carrefour de centre-bourg. Un arrêté conjoint municipalité – Département le précise :

Du 7 octobre au 11 octobre 2019, la circulation routière sera interdite rue du Don, rue de la Libération et rue du Soleil levant. Cette interdiction sera conservée 24h sur 24. En cas d'aléas techniques ou météorologiques, l'application de ces mesures pourra être prolongée **jusqu'au 18 octobre**. Des déviations sont mises en place par la RD 771 et par la rue de la Châtaigneraie.

Merci pour votre compréhension.

Le maire de Treffieux révoqué !

Cela se passe en 1902, à la veille de la séparation de l'Eglise et de l'Etat...

La consultation des recueils des procès-verbaux des conseils municipaux laisse parfois l'amateur d'histoire locale sur sa faim. Ils sont souvent laconiques et, la plupart du temps, ils ne disent rien sur le contexte politique du moment. Ainsi les conflits sont-ils le plus souvent gommés ou minimisés. Il faut donc trouver d'autres sources pour redonner toute sa saveur à la vie communale et ce n'est pas toujours facile.

Grâce à la persévérance de quelques Treffiolais, nous pouvons nous imaginer un épisode qui se déroule au tout début du XXe siècle, quand les Républicains radicaux sont au pouvoir et qu'ils combattent l'influence des congrégations religieuses pour soustraire les affaires de l'Etat de l'influence de l'Eglise catholique. C'est à cette époque qu'on va mettre fin au Concordat de 1804 qui donnait une place officielle à l'Eglise dans l'Etat (les curés étaient des fonctionnaires, comme ils le sont toujours dans les départements alsaciens). C'est donc l'époque au cours de laquelle va s'affirmer la laïcité de l'Etat, c'est-à-dire la séparation entre la sphère publique et le domaine du religieux.

A Treffieux, cette histoire prend une tournure particulière car le maire, Pierre Gardé, qui a donné son nom à l'une de nos rues, va se trouver en première ligne dans ce combat.

Le contexte de l'époque, avant 1914

Comme dans la plupart des communes rurales de la Loire-Inférieure, les habitants de Treffieux sont très attachés à la religion catholique. La pratique religieuse est intense, avec messe obligatoire le dimanche matin et vêpres l'après-midi. Régulièrement se tiennent aussi des « missions » : pendant quelques semaines, des missionnaires extérieurs à la paroisse viennent organiser tous les jours des cérémonies, des prières et des exhortations pour raviver la foi des paroissiens. Une mission s'est tenue à Treffieux en 1899 comme en témoigne le calvaire placé à l'angle des routes de Jans et de Lusanger. Lors de cette mission, la commune a été consacrée au « sacré cœur de Jésus ».

La dévotion au Sacré Cœur

Pour les jeunes – et moins jeunes – qui n'ont pas de culture religieuse, une petite explication s'impose : depuis le XVIIe siècle, l'Eglise catholique développe un culte particulier au cœur de Jésus, en tant que symbole de l'amour divin. Mais en France, c'est surtout après l'épisode de la Commune de Paris en 1870 puis l'instauration de l'« Ordre Moral », sous Mac-Mahon, que se développe ce culte, en relation avec les courants monarchistes qui veulent restaurer l'Ancien Régime et « l'alliance du Trône et de l'Autel » en France. C'est dans ce contexte qu'est construite la basilique du Sacré Cœur sur la butte Montmartre, pour « expier » les fautes de la Commune de Paris. D'autres villes et les communes rurales de l'Ouest imitent cet exemple national. En 1899, le pape Léon XIII, dans son encyclique *Annum Sacrum*, entend même consacrer « chaque être humain » au Sacré Cœur. Et chaque bon catholique, surtout s'il est élu local, tente d'étendre le mouvement dans son champ d'action. Ce que va faire le maire de Treffieux...

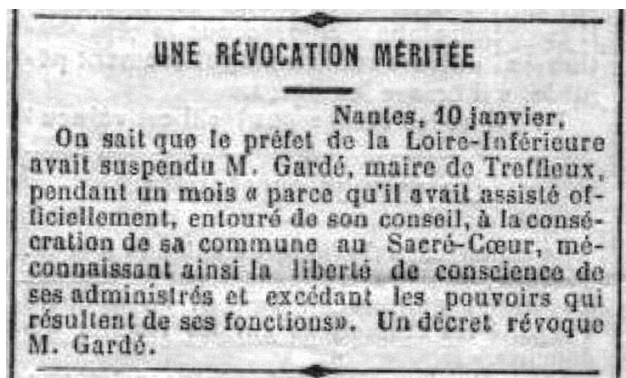
De l'autre bord, à partir de 1899, la République devient plus « radicale » à l'égard de l'influence de l'Eglise dans le domaine public et beaucoup de Républicains se prononcent pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est dans ce contexte qu'est votée la fameuse loi 1901 sur les associations, qui prévoit un statut particulier pour les congrégations religieuses. Le bloc conservateur – que l'on nomme les Cléricaux – se bat contre cette politique qui aboutira à la loi de Séparation de 1905. Dans les régions catholiques, les élus locaux sont encouragés par la hiérarchie catholique à se battre en ce sens.

C'est ainsi qu'à Treffieux, le dimanche 3 décembre 1901, dans l'église et après les vêpres, le maire de Treffieux, Pierre Gardé, entouré de tout son conseil municipal, consacre la commune de Treffieux « au Sacré Cœur ».

Cet acte est une sorte de provocation à l'égard de l'administration républicaine. Et une première sanction tombe, modérée mais ferme : par arrêté du 31 décembre 1901, le préfet de la Loire-Inférieure suspend le maire de Treffieux pendant un mois.



Mais l'affaire est portée auprès du ministre de l'Intérieur (qui est aussi ministre des Cultes). Et quelques jours plus tard, le ministre révoque définitivement, par décret, le maire de Treffieux :



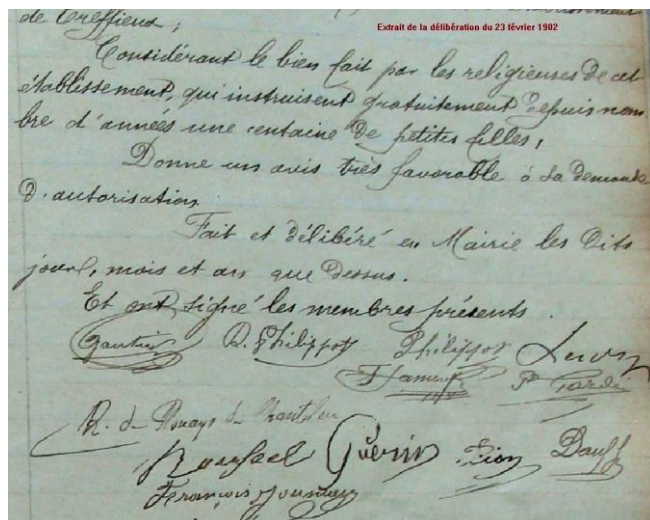
La presse républicaine approuve le Préfet

La résistance du conseil municipal

On peut penser que tout le conseil municipal est solidaire de son maire, et la sanction ministérielle renforce manifestement cette solidarité si l'on en juge par la suite.

Le maire étant officiellement écarté – mais pas démis de son mandat de conseiller municipal – c'est son adjoint, François Jambu, qui convoque et préside le conseil municipal du 2 février 1902. Tout se déroule comme s'il ne s'était rien passé et le compte rendu est totalement muet sur l'incident.

Mais lors du conseil suivant, le 23 février, il est procédé à l'élection d'un nouveau maire... et Pierre Gardé obtient, dès le premier tour, un score de 11 voix sur 11. Mais il refuse le poste. Lors d'un deuxième tour de scrutin, c'est Roger de Plouays de Chantelou, un propriétaire non résident, régulièrement absent aux réunions de conseil, qui est élu à sa place, à l'unanimité lui aussi. Puis la première délibération de ce conseil, sous la présidence du nouveau maire, est de donner un « avis très favorable » pour autoriser les religieuses de Saint-Gildas à enseigner à Treffieux, comme elles le faisaient déjà.



Délibération du 23 février 1902 donnant « un avis très favorable » à l'autorisation d'enseigner des sœurs de St Gildas des Bois

Ce maire éphémère est présent au conseil du 13 avril 1902, puis il disparaît. Par la suite, tous les conseils municipaux de 1902 et du premier trimestre 1903 sont présidés par François Jambu, adjoint (photo ci-dessous).



Retour à la normale

En mars 1903, ont lieu les élections municipales régulières. La même équipe est réélue, y compris de Chantelou, mais qui continuera à pratiquer sa politique absentéiste. Et lors du conseil du 13 avril

1903, Pierre Gardé est réélu maire à l'unanimité. Il retrouve alors sa légitimité et l'administration ne conteste pas son élection.

Ces événements se produisent au moment où le conseil négocie tout de même pour l'acquisition d'un terrain en vue de la construction de l'école publique des filles, ce qui montre que la vie municipale n'est pas si simple !

Le passé toujours présent

Il reste que des traces de cette histoire subsistent dans la commune et qu'il y aurait peut-être lieu de les faire évoluer.

Comme nous l'avons indiqué, le calvaire placé à l'angle de la rue Vieille Cure et de la route de Jans est le témoin le plus direct de cet épisode conflictuel entre la commune catholique et la République laïque. Et que lit-on sur le socle, à la base de la croix ?



**SOUVENIR
de la Consécration de la
Commune au
SACRE CŒUR DE JESUS
Mission 1899**

PATER-AVE - Ind. de 40 J

On passe devant tous les jours... et on n'y fait plus attention. Mais combien de paroissiens récitent encore un *Pater* et un *Ave* pour gagner 40 jours d'indulgence ? (pour les non-initiés : réduction de peine de purgatoire avant d'aller au ciel).

Et il y a évidemment une autre trace de cette dévotion périmée chez les chrétiens d'aujourd'hui : la consécration de l'école privée à Notre Dame « du Sacré Cœur ». Ce culte du Sacré Cœur correspond à une époque particulière et à une forme d'expression religieuse qui est totalement dépassée aujourd'hui chez les chrétiens, sauf peut-être chez quelques intégristes, mais nous n'en connaissons pas à Treffieux.

Dans notre commune, il y aurait donc peut-être lieu de faire quelques mises à jour... mais il faut un peu de courage pour aborder ces sujets délicats. Pourtant, rétablir officiellement la laïcité de la commune et des institutions financées par des fonds publics – ce qui est le cas des écoles privées sous contrat aujourd'hui – serait un bon exemple d'esprit laïc à donner par les temps qui courent. Alors à quand *l'aggiornamento* ?

A l'heure du retour des intégrismes, à l'heure où il n'est plus question de construire des églises, mais où l'on construit des mosquées financées par des pays étrangers, il est important de rappeler que les principes de la laïcité ont été inventés pour nous permettre de vivre ensemble pacifiquement en respectant les croyances des uns et des autres, ce qui suppose d'éviter que les unes ne s'imposent en se servant de la puissance publique. Il me semble que dans un vieux pays catholique comme le nôtre, c'est aux catholiques de donner l'exemple et de faire les premiers pas.

René Bourrigaud

La vie municipale

Depuis la réalisation du dernier bulletin, le conseil municipal s'est réuni deux fois : le 11 juillet et le 12 septembre. La commission information a choisi de publier quasi intégralement les comptes rendus des conseils, en écartant seulement des considérations trop techniques ou juridiques. L'intégralité des comptes rendus sera consultable sur le nouveau site de la commune, quand ils sont adoptés définitivement.

➤ Conseil municipal du 11 juillet 2019

Membres présents : M. BOURRIGAUD René – M. RENAUD Philippe – Mme GABARD Sophie – Mme CHASLES Chantal – M. HERROUET Hubert – Mme FREDOUEIL Céline – M. JULIENNE Morgan – Mme CHATELAIN Sylvia – Mme PERETTE Nathalie – M. FERRE Jonathan
Membres excusés : M. BRICAUD Sébastien (pouvoir à Mme CHASLES jusqu'au point 7) – M. HOUSSAIS Jean-Michel (jusqu'au point 6)
Membre absent : M. MEZIANI Sébastien

Madame Céline FREDOUEIL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour compte tenu de la nécessité de décider rapidement sur ces points qu'il n'a pas été possible d'intégrer dans la convocation du conseil :

- délibération sur la participation aux transports scolaires du Pays de Blain
- le montant des loyers de la boulangerie et de l'appartement associé
- l'opportunité de se porter acquéreur d'un terrain appartenant à la société OZBATIM

Le Conseil ne manifestant aucune opposition, ces points sont ajoutés à l'ordre du jour.

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

AMENAGEMENT – VOIRIE

1- Convention avec le Département pour l'entretien de parcelles lui appartenant et de délaissés routiers

Suite au conseil municipal du 13 juin 2019, Monsieur le Maire rapporte le contenu de la rencontre avec un représentant du Département ainsi qu'avec Monsieur Houssais au sujet du projet de convention. Par rapport au projet présenté initialement, il a été convenu de retirer de la convention les parties de terrains situés le long de la RD 771 en direction de Châteaubriant à « Les Jaunais » et « Les Feurtais », ainsi qu'un délaissé routier le long de la déviation au niveau du bassin de rétention près du giratoire de la route

d'Abbaretz. Seront conservés dans la convention d'usage agricole, la parcelle ZL 112 « Le Pré du bourg », la parcelle située au Mortier et deux délaissés routiers situés au niveau du giratoire de la route d'Abbaretz.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le contenu et les modalités de la Convention,
- autorise le maire à signer ladite Convention ainsi que tout document ou acte s'y rapportant.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2. Restitution du troupeau d'ovins et de caprins à Monsieur Houssais Jean-Michel

Après avoir obtenu son accord, le conseil municipal décide de restituer le troupeau d'ovins et de caprins à Monsieur HOUSSAIS Jean-Michel qui l'avait mis à disposition de la commune pour l'entretien de parcelles communales et départementales en 2015.

Le conseil municipal demande au maire de procéder aux démarches nécessaires auprès des services de l'élevage de la Chambre d'Agriculture.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3. Convention pour la mise à disposition de parcelles communales en éco-pâturage

Vu l'existence de parcelles communales enherbées appartenant à la commune et nécessitant un entretien régulier ;

Vu la convention entre la commune et le Département pour l'entretien de parcelles et délaissés issus de la création de la déviation du bourg ;

Considérant le souhait de la commune de maintenir des parcelles en éco-pâturage et en jachères fleuries

Considérant la proposition de Monsieur Jean-Michel Houssais, éleveur non-professionnel disposant d'un troupeau d'ovins et de caprins, d'entretenir ces parcelles gratuitement par pâturage de son troupeau ;

Le conseil municipal décide de mettre gratuitement à disposition de cet éleveur les parcelles closes suivantes :

- parcelle ZN 19 : l'entourage des lagunes de la station d'épuration
- parcelles ZM 20 et ZM 21 : parties clôturées
- parcelle ZL 112 dite « Pré du bourg » : zone humide faisant l'objet d'une convention avec le Département
- délaissé routier situé derrière le merlon et le mur antibruit, clos sur une surface de 600 m²

En contrepartie l'éleveur s'engage à entretenir lesdites parcelles et les clôtures en bon état par le pâturage de son troupeau (avec fauche si nécessaire), hormis la parcelle ZM 21 qui sera entretenue par la commune car celle-ci pourra être utilisée, en accord avec l'éleveur, pour y organiser des événements publics.

La convention est signée pour une durée d'un an du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4. Convention pour la mise à disposition de parcelles communales pour jachères fleuries

Vu l'existence de parcelles communales enherbées appartenant à la commune et nécessitant un entretien régulier ;

Vu la convention entre la commune et le Département pour l'entretien de parcelles et délaissés issus de la création de la déviation du bourg ;

Considérant le souhait de la commune de maintenir des parcelles en éco-pâturage et en jachères fleuries,

Le conseil municipal décide de mettre gratuitement à disposition de l'ACCA (Association communale de chasse agréée) les parcelles non closes suivantes :

- un délaissé routier à proximité du giratoire sud
- un délaissé routier situé au lieu-dit Le Mortier d'une surface de 215 m²

En contrepartie, l'ACCA sèmera, quand les conditions météorologiques le permettent, des jachères fleuries et la commune apportera une contribution financière pour ce service commun contribuant à l'agrément de la commune et à l'environnement.

La convention est signée pour une durée d'un an du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES

5. Réparation du poste de relevage rue du soleil levant

Après avoir rappelé l'urgence à intervenir sur le poste de relevage situé rue du Soleil levant en raison de la panne ancienne d'une des deux pompes et des pannes à répétition sur l'autre pompe en période de fortes pluies et compte tenu de l'état du poste et des évolutions techniques, plusieurs réparations sont envisageables :

Hypothèse 1 (réparations urgentes): remplacement des deux pompes et de l'armoire électrique.

Hypothèse 2 (option télésurveillance): permet une veille à distance par un prestataire moyennant un contrat de maintenance (à prévoir en supplément).

Hypothèse 3 : réhabilitation complète du poste de relevage (dont système hydraulique et création d'une chambre à vannes annexée).

Compte tenu de l'urgence il est proposé de procéder aux travaux strictement nécessaires immédiatement à savoir ceux répondant à l'hypothèse 1. L'hypothèse 2 (télésurveillance) se révèle néanmoins intéressante et cette option pourrait être envisagée ultérieurement conjointement avec un contrat de maintenance renforcé. L'hypothèse 3 quant à elle, est estimée entre 35 000 et 59 000 euros HT selon les prestataires.

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les deux devis de SAUR et SADE et après en avoir délibéré :

➤ approuve le remplacement des pompes de relevage et de l'armoire électrique pour un montant estimé à 7 145,84 euros HT auprès de la SAUR,

➤ autorise le maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document se rapportant à ce dossier,

➤ décide que ces travaux seront réglés sur le budget annexe Assainissement.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6. Avenant n°1 au pacte financier et fiscal avec la Communauté de communes de Nozay

Le pacte financier et fiscal a été approuvé par délibération du conseil communautaire n°101-2017 en date du 20 décembre 2017.

Au vu des pratiques et dans la perspective de la réalisation de nouveaux équipements communautaires, il est proposé de compléter, par avenant, le pacte financier et fiscal en apportant des précisions concernant la mise à disposition de terrains par les communes pour la réalisation d'équipement par la communauté de communes. Ceci permettra

d'avoir un traitement équivalent entre les communes.

L'article II 3/ relatif à l'encouragement des investissements et à l'octroi de foncier bâti et non bâti énonce que « la communauté de communes convient de cessions foncières immobilières à titre gratuit entre elle et les communes dans le cadre de projets communautaires sur le territoire communal. Si le coût du terrain est trop élevé ou si la transaction est impossible, un fonds de concours de la commune vers l'EPCI (dont le montant serait à calculer selon le projet) peut se substituer à ce principe, conformément au point précédent.

Cette disposition n'est pas applicable pour les terrains situés sur les zones d'activités ».

Il est proposé de préciser que les terrains mis à disposition doivent être viabilisés, avec voie d'accès, réseaux électrique et de télécom, éclairage public, réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'assainissement. Il est également proposé de rajouter qu'un fond de concours sera versé à l'EPCI par la commune pour compenser les parts communales de la taxe d'aménagement et de participation à l'assainissement collectif (PAC) lorsque celles-ci sont exigées dans le cadre de l'opération.

La rédaction de l'article II/3 du pacte financier et fiscal proposée devient ainsi :

L'avenant au pacte financier et fiscal reprend cette rédaction et précise que l'ensemble des autres dispositions du pacte demeurent inchangées.

Après discussion, le Conseil communautaire, lors de sa séance du 22 mai 2019, a adopté la proposition d'avenant et a décidé de la soumettre au vote des communes membres.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

➤ d'approuver l'avenant n°1 au pacte financier et fiscal portant nouvelle rédaction du point II 3/ du Pacte financier et fiscal de la communauté de communes, telle que ci-dessus énoncée ;

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document se rapportant à cette décision.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

7. Tarification sociale des cantines

Mesdames Chatelain et Gabard présentent le dispositif proposé par le Gouvernement pour encourager les communes à mettre en place une tarification sociale :

- la commune doit être éligible et notamment éligible à la DSR –Dotation de solidarité rurale (ce qui est le cas de Treffieux)

- sont concernés les enfants fréquentant un restaurant municipal (que les enfants soient scolarisés à l'école publique ou privée)

- ne sont concernés que les enfants de l'élémentaire (à l'exclusion des maternelles)

- la commune doit définir au moins 3 tranches de tarification dont une tranche facturée 1 € par repas. En contrepartie la commune reçoit de l'Etat, une aide de 2 euros.

La commission restreinte des affaires scolaires et périscolaires a travaillé sur cette question et relevé plusieurs problématiques :

- problème de l'effet de seuil inhérent à l'existence de « tranches »,

- le rôle important du CCAS pour un accompagnement global des familles les plus en difficulté, mais les familles sollicitent peu voire pas le CCAS pour ces questions,

- ce dispositif ne concerne que les enfants des niveaux « élémentaire »,

- approche économique: pour un repas facturé 4 euros actuellement la commune encaisserait 3 euros (1 euro des familles + 2 euros de l'Etat) par enfant d'élémentaire dans un contexte de déficit pour la restauration et de hausse des dépenses à la rentrée (en lien avec le nouveau marché de restauration scolaire).

Sur proposition du bureau, le Conseil demande que des simulations financières soient réalisées pour évaluer la pertinence de la mise en place de ce dispositif, ou d'un autre dispositif ; et cela, en concertation avec les parents d'élèves.

8. Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique de Nozay au titre de l'année 2018-2019

M. le maire rappelle que lors de la séance du 11 avril, le conseil municipal avait demandé à la commune de Nozay de distinguer le coût des élèves selon le niveau (maternelle et primaire) dans la détermination des coûts de fonctionnement des écoles publiques.

Par courrier en date du 25 juin 2019, M. le maire de Nozay indique que cette différenciation sera appliquée à compter de la prochaine année scolaire 2019-2020.

Le conseil municipal prend acte de cette décision et à l'unanimité, décide de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école publique de Nozay pour l'année 2018-2019 au coût unique de 798,22 euros par enfant, soit un total de 3 591,99 euros.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

AUTRES QUESTIONS

9. Délégation du Conseil municipal au maire pour l'affaire ENEDIS (compteurs LINKY)/ Commune de Treffieux

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2122-22.16, L. 2122-23 et L. 2132-1 à L.2132-3 ;

Considérant la requête d'ENEDIS devant le Tribunal administratif de Nantes reçue en mairie le 18 juin 2019,

Le maire rappelle les étapes préalables à cette requête :

- le 13 décembre 2018 le Conseil municipal vote une motion (n° 2018-116) relative aux compteurs Linky,
- le 12 février 2019, ENEDIS exerce auprès du maire, un recours gracieux en demandant le retrait de la délibération par laquelle le conseil « a décidé de réglementer le déploiement des compteurs « Linky » sur le territoire de la commune »,
- le 5 mars 2019, le maire adresse une réponse à ce recours gracieux, indiquant que celle-ci est sans objet, puisque l'acte visé ne mettait en place aucune réglementation.

Afin de répondre à cette requête et afin de préserver les intérêts de la commune, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le maire et lui donne délégation pour défendre la commune devant le tribunal administratif de Nantes dans l'affaire en cours (requête n° 1906284-2 ENEDIS c/ Commune de Treffieux) et de former appel le cas échéant ;
- autorise le maire à recourir aux services d'un avocat dans cette affaire s'il l'estime nécessaire, quel que soit le stade de la procédure.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

10. Avis sur le projet de parc éolien de Jans

Monsieur le maire présente le projet déposé par la SAS Parc éolien Butte Noire pour l'implantation de six éoliennes sur le territoire de la commune de Jans, pour une puissance totale de 18 MW permettant l'approvisionnement d'environ 11 000 foyers. Une enquête publique est en cours jusqu'au 26 juillet.

Après de longs échanges, il ressort des débats une volonté de défendre les énergies renouvelables de manière générale. Néanmoins, au regard des expériences déjà en cours sur certaines communes proches, les arguments suivants sont mis en avant :

- Les problèmes posés et non résolus pour les exploitations agricoles proches du Parc des quatre Seigneurs sur les communes

d'Abbaretz, Nozay, Puceul et Saffré et la problématique de la surmortalité animale.

- La question non résolue des courants vagabonds qui ne sont pas reconnus comme étant la cause de problèmes sur les parcs éoliens et qui pourtant, interrogent.

- L'esprit du marché de l'éolien, au départ dans une démarche écologique, se trouverait aujourd'hui dans une approche purement financière et de rentabilité économique pour l'exploitant du parc.

- La concentration des parcs éoliens dans cette partie nord du département.

- La problématique du devenir des éoliennes après la période d'exploitation de vingt ans : qui prend en charge la déconstruction ?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- conscient qu'il faut songer dès maintenant au remplacement ou au renouvellement des énergies fossiles,

- conscient de la nécessité des actions en faveur du développement des énergies renouvelables, en particulier les installations individuelles ou collectives localement (petit éolien, petit hydraulique...),

Mais au regard des arguments énoncés plus haut :

➤ émet un **AVIS DEFAVORABLE** sur la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la SAS Parc éolien Butte Noire.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

11. Participation aux transports scolaires de la Communauté de communes du Pays de Blain

La Communauté de communes du Pays de Blain, en charge des transports scolaires sur son territoire, demande à la commune de participer aux frais de fonctionnement de son service pour trois enfants domiciliés à Treffieux et scolarisés dans les collèges et lycée de Blain.

Le montant de cette participation s'élève à 68 euros par enfant soit un total de 204 euros pour l'année 2018/2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette participation de 204 euros et autorise le versement de cette somme à la Trésorerie de Blain.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

12. Achat et choix de panneaux "attention enfants"

Sur proposition du bureau, le conseil municipal donne son accord pour l'achat de douze panneaux routiers destinés à protéger les enfants dans les villages ainsi qu'un panneau « ralentissez école ». Le conseil décide

de trois motifs différents pour ces douze panneaux (n° 96, 99, 101), qui seront répartis dans les villages présentant le plus de risques, à savoir en priorité Cavalan, La Morlais, Les Bordeaux, éventuellement Fresnay.

Le coût des panneaux est estimé à environ 71 euros HT par panneau au regard du devis présenté (SELF SIGNAL). Les crédits suffisants ont été prévus au budget principal 2019 (c/2152).

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

13. Opportunité de se porter acquéreur de la parcelle ZM 134

Monsieur le maire soumet la proposition du bureau municipal pour que la commune se porte acquéreur de la parcelle ZM 134 de 688 m² dont un bâtiment artisanal de 350 m² environ appartenant à Monsieur et Madame OZDEMIR (Société OZ BATIM), située 25 rue de la Libération à l'entrée du bourg.

Les membres du conseil municipal considèrent que cette acquisition pourrait s'avérer intéressante pour renforcer le patrimoine bâti de la commune, sous réserve que le prix d'achat soit raisonnable notamment au regard de la présence d'un toit en fibrociment amianté qu'il faudrait faire retirer avec le coût important que cela représenterait pour la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat au maire pour entamer les discussions avec le propriétaire sur ses éventuelles intentions de vente, et le cas échéant sur le prix qui pourrait être convenu.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

14. Mandat du conseil municipal au maire pour renégocier le montant du bail commercial avec les repreneurs de la boulangerie

Le fonds de commerce de la boulangerie de la commune est en cours de cession par les locataires actuels.

Le bâtiment abritant la boulangerie au rez-de-chaussée et un appartement à l'étage, est un bâtiment communal dont la commune enregistre les loyers pour un montant actuel de 550 par mois pour le local commercial et 450 euros par mois pour le local d'habitation.

Les repreneurs pressentis ont demandé à la commune un geste sur le montant des loyers au moins le temps du démarrage de leur activité.

Le conseil municipal, conscient des difficultés rencontrées lors du lancement ou de la reprise d'une activité commerciale ou artisanale, mais soucieux de maintenir autant que possible un équilibre financier entre les dépenses et les recettes liées au bâtiment de la boulangerie :

- donne mandat au maire pour rencontrer les repreneurs, échanger sur leur projet et se faire préciser leur demande et leurs besoins

- charge monsieur le maire de transiger au mieux des intérêts de la commune sur le montant du loyer commercial dans une phase de démarrage, pour ce commerce dont le maintien est primordial pour la commune et les alentours.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

✓ Réforme de la taxe d'habitation :

Monsieur le maire fait une présentation de l'impact de la suppression totale de la taxe d'habitation pour les habitants de la commune, comparativement aux habitants d'une commune comportant une population plus aisée comme Sucé-sur-Erdre et à ceux de l'ensemble du département.

✓ **Premier Réinventer Rural** : fin des dépôts de candidatures le 5 juillet : 4 offres ont été déposées pour Treffieux

✓ **Ecole publique** : ouverture d'une 3^{ème} classe à la rentrée, en raison d'un effectif de 69 enfants inscrits pour la rentrée 2019-2020

✓ Décisions du maire et du bureau :

Achat de panneaux de chantier (SELF SIGNAL 1 167,90 € ttc)

riverains, il est décidé de reporter cette décision.

5. Avis sur la révision du PLU d'Issé

En tant que commune voisine, la commune de Treffieux est sollicitée pour donner son avis sur la révision du PLU d'Issé, arrêté en juillet 2019.

Après avoir rappelé les principales caractéristiques de cette commune et présenté la comparaison entre le PLU adopté en 2005 et celui proposé en 2019, le maire souligne que ce PLU s'est mis en conformité avec le SCoT du Pays de Châteaubriant adopté en décembre 2018. Celui-ci prévoit, pour la commune d'Issé, 17 logements par an et 10,5 ha consommés sur 22 ans. Il est prévu une extension de 2 ha de la zone d'activité de la Grand Lande (groupe SARIA). A noter que les logements réalisés entre 2004 et 2016, en extension des enveloppes urbaines, occupent toujours des surfaces importantes : 1415 m² en moyenne. Les perspectives retenues en termes d'évolution démographique restent modestes puisque l'hypothèse haute prévoit un accroissement de 1853 habitants en 2016 à 2072 habitants en 2030. Le potentiel de création de logements par renouvellement urbain est évalué entre 48 et 58 logements pour les 10 ans à venir. Et le potentiel par extension urbaine est évalué à 70 logements.

Pour atteindre ces objectifs, il est prévu qu'au moins 80% des nouveaux logements soient situés dans l'agglomération du bourg, mais le PLU révisé prévoit une densification du grand village de Villate, situé au sud du bourg et la création de 3 STECAL dans les villages de La Masure, La Bouinais et la Thiolais, classés en Ah.

Le conseil constate que le nouveau PLU d'Issé est conforme aux orientations imposées par les nouvelles lois d'aménagement et par le SCoT du Pays de Châteaubriant. Il note avec satisfaction que la commune d'Issé, comme celle de Treffieux, a décidé de conserver des possibilités de construction dans des grands villages proches du bourg, dans des « dents creuses » qui sont déjà exclues des zones cultivables par les agriculteurs professionnels. En conséquence, le conseil municipal de Treffieux donne à l'unanimité un avis favorable au PLU révisé d'Issé.

6. Travaux à effectuer par l'ONF en 2020

L'ONF demande au conseil de confirmer, pour l'année 2020, le programme pluriannuel déjà adopté par le conseil en 2018. Après discussion, il sera demandé à l'ONF de préciser la zone concernée et la nature des travaux qui seront entrepris, notamment sur la zone C de 1,09 ha sur la rive sud de l'étang.

7. Adhésion au groupement de commande pour l'achat de gazole non routier (GNR)

Le marché d'achat groupé de gazole non routier dont la Communauté de communes est coordonnatrice expirant le 31 décembre 2019, le bureau municipal propose que la commune adhère de nouveau au groupement de commande de GNR. La communauté de communes de Nozay est désignée comme coordonnatrice et les entités membres sont les communes de l'intercommunalité qui le souhaitent, et la CCN. L'intérêt de cette adhésion est d'obtenir des conditions tarifaires plus favorables. Le conseil à l'unanimité décide d'adhérer à ce groupement.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

8. Décision sur les baux actuels de la boulangerie

Compte tenu de la fragilité économique de la situation, le conseil confirme que c'est volontairement que la révision annuelle du montant des loyers n'a pas été appliquée sur les baux en cours (boulangerie et appartement). Cette précision sera apportée aux services du trésor public chargé du recouvrement des loyers.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

9. Décision sur le montant du bail commercial de la boulangerie

Lors du conseil municipal du 11 juillet, le conseil « conscient des difficultés rencontrées lors du lancement ou de la reprise d'une activité commerciale ou artisanale, mais soucieux de maintenir autant que possible un équilibre financier entre les dépenses et les recettes liées au bâtiment de la boulangerie », avait donné mandat au maire pour transiger avec les repreneurs de la boulangerie sur le montant du bail commercial à leur demande, et au mieux des intérêts de la commune.

Après une rencontre mi-juillet avec les candidats à la reprise de la boulangerie, le bureau propose de fixer le bail à 400 euros pendant un an pour aider les repreneurs au lancement de leur activité. Passé ce délai, le loyer mensuel retrouvera son montant prévu dans le bail commercial en place soit 550 euros. Les autres dispositions du bail commercial sont inchangées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette disposition et autorise le maire à signer tout document d'application de cette décision.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

10. Budget de l'école publique pour l'année 2019-2020

Madame Gabard, ainsi que cela avait été présenté lors du vote du budget primitif 2019, propose de fixer le budget de l'école publique de la manière suivante pour l'année scolaire 2019-2020 :

* fonctionnement : 40 € par enfant inscrit à l'école au jour de la rentrée de septembre (69 enfants)

* 1000 euros par classe pour de l'équipement (soit 3 000 €)

* 1 ramette de papier A4 par enfant

* Abonnements : 300 €

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

11. Modification du tableau des emplois

Suite à la mutation de la responsable des activités périscolaires il a été procédé au recrutement d'un nouvel agent pour ce poste. L'agent recruté se situe au grade d'Adjoint d'animation territorial. Il est donc proposé de créer ce poste dans le tableau des emplois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi au grade d'adjoint d'animation territorial de manière rétroactive au 19 août 2019 pour 21/35èmes.

12. Fixation du prix du bien à préempter au 9 rue du Soleil levant

Le maire rappelle que le conseil lors de la séance du 13 juin, a décidé d'exercer son droit de préemption sur le bien mis en vente au 9 rue de la Libération (parcelles D 80 et D 81).

Ce bien ayant trouvé un acquéreur, une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée à la commune par le notaire chargé de cette

cession Maître Gautreau (Châteaubriant) informant que le prix est fixé à 34 000 euros auxquels il convient d'ajouter 2 000 euros de commission d'agence et les frais d'acte.

Le conseil municipal, à la majorité, confirme sa décision d'exercer son droit de préemption pour les motifs exposés dans sa délibération du 13 juin, sur les parcelles D80 et D81 et au prix demandé soit 34 000 euros (plus les frais). Il autorise le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1

13. Questions diverses

Les questions faisant l'objet d'une délibération étant épuisées, il est procédé à un échange d'informations sur les dossiers en cours et les sujets d'actualité.

Le conseil est informé du départ prochain de la secrétaire générale qui a obtenu sa mutation à la mairie de Rezé. Une procédure de recrutement a immédiatement été lancée à compter du 7 septembre.

Prochains conseils municipaux :

Jeudi 17 octobre

Jeudi 14 novembre

Jeudi 12 décembre

La vie des habitants

Etat-civil enregistré du 1^{er} juin au 31 août 2019



Naissances

Rosemary RONDEAU, née le 27 juin à Rennes
Mahé HERMANGE, né le 18 juillet à Châteaubriant
Camille BERNARDI SAYSANA, né le 28 août à Nantes

Mariages

Marina PERRIGOT et Mathieu GÉNOIS le 15 juin
Elodie BENOIT et Sébastien GUITTON le 3 août
Isabelle PAUVERT et LE THIEC Michaël le 10 août

Décès

Marie-Renée BRIAND, Veuve ROINÉ, le 13 juin

Permis de Construire autorisé du 1^{er} juin au 31 août 2019

ROUSSEAU Florian et TROGER Camille
9 rue des Chaumines
construction d'une maison d'habitation



La vie scolaire et périscolaire

Les Services périscolaires avec un nouveau directeur

Nous souhaitons la bienvenue au **nouveau responsable** des activités périscolaires, **Sébastien Modica**, qui a pris officiellement ses fonctions fin août pour préparer cette nouvelle rentrée scolaire.

Sébastien a déjà à son actif plusieurs années d'animation et de direction de centres de loisirs mais aussi d'éducateur sportif au sein de structures privées et publiques. Il remplace Vanessa Guyon Begoin qui, à sa demande, a été mutée dans une autre collectivité et qui était en poste à Treffieux depuis l'ouverture du groupe scolaire La Hulotte en septembre 2017. Merci donc à Vanessa et bienvenue à Sébastien.



Pour tout renseignement sur l'accueil périscolaire et le restaurant scolaire, **vous pouvez contacter Sébastien au 02.28.05.19.18 Groupe scolaire La Hulotte mail : restaurantscolaire@treffieux.fr ou accueilperiscolaire@treffieux.fr**

Belle année scolaire à l'équipe périscolaire : Sébastien Modica, Colette Bommé, Vanessa Hamery, Nelly Lebordais, Pascale Santerre-Bouriaud, Aurélie Vaillant.

La rentrée scolaire à l'école publique

Avec l'ouverture de la 3^e classe, l'équipe pédagogique s'est renforcée et largement renouvelée.

De gauche à droite, Claire Roinsard, enseignante en classe élémentaire, Julie Bilard, classe maternelle et directrice, Pascale Santerre-Bouriaud, Aide Spécialisée Ecole Maternelle, et Martine Salvar, enseignante en classe CP et GS.



Ecole publique Groupe scolaire La Hulotte
101 Rue Pierre Gardé - tél. : 02 28 05 58 43 - mail : ce.0440947r@ac-nantes.fr

La rentrée scolaire à l'école privée

Composition de l'équipe éducative

de gauche à droite, 1^{er} rang : Vanessa Hamery (qui s'occupe de l'entretien des locaux), Francine Bouchet Poisson (enseignante en GS CP) et Béatrice Blot (enseignante en PS MS et chef d'établissement); au 2^{ème} rang : Dominique Hery (enseignante en CM1 CM2), Christophe Rabu (enseignant en CE1 CE2) et Aurélie Vaillant (aide-maternelle en PS MS).

Absentes sur la photo : Lucile Anthoine, enseignante en PS MS le vendredi (journée de décharge de direction) et Stéphanie Vines, enseignante spécialisée, qui intervient le lundi après-midi et le jeudi matin dans l'école, elle travaille également dans les écoles privées de Jans, Marsac sur Don et Nozay.



Effectifs de rentrée : 74 élèves répartis en 4 classes. Le projet de l'année est l'art rentre dans l'école. Dates à noter sur votre agenda ☺ : le jeudi 17 octobre : cross de l'école dans le petit bois, le vendredi 13 décembre : Marché de Noël et le samedi 13 juin 2020 : kermesse de l'école

Ecole Notre-Dame - 39 Rue du Soleil Levant
tél. : 02 40 51 42 51 - mail : econotredame@wanadoo.fr

La vie associative et sportive

Association Tölt à l'Ouest

Des chevaux islandais à Treffieux

Pour la seconde année, le week-end du 14 et 15 septembre, une compétition d'équitation islandaise s'est déroulée chez Nathalie Perette au chemin Allain.

Cette manifestation a rassemblé une vingtaine de chevaux et leurs cavaliers venus de Normandie, Région Parisienne, Aquitaine, Anjou, Vendée, des bretons, et bien sûr des locaux du 44.



C'était l'occasion pour le public de découvrir ces chevaux aux 5 allures : le pas, le trot, le galop, l'amble et le tölt. Ces deux dernières sont spécifiques à la race islandaise élevée en race pure depuis plus de mille ans.

Le tout sous un grand soleil en dégustant des crêpes et des galettes avec des boissons fraîches. Les concurrents ont pu apprécier le camping et le site de l'étang de Gruellau où ils ont profité des mobil-homes.



Tout le monde a été ravi de ce week-end convivial et s'est donné rendez-vous pour l'an prochain.



Après le succès de son édition précédente (plus de 8000 personnes présentes), **le club de football ST VINCENT L.U.S.T.V.I organise pour la 4^{ème} fois son grand rassemblement national des U11**, les 26 et 27 Octobre 2019, au stade Clos Prêtre à ISSE (44).

Des apprentis footballeurs venant de clubs amateurs et professionnels de France vont se mesurer. Cette année, le tournoi va prendre encore une nouvelle dimension avec de **nouveaux clubs professionnels** de renom : FC NANTES, ANGERS SCO, ORLEANS US, STADE LAVALLOIS MFC, STADE BRESTOIS, LE MANS FC, LE HAVRE AC, GUINGAMP EA, STADE MALHERBE CAEN, RED STAR, OLYMPIQUE DE MARSEILLE, AS MONACO, TOULOUSE FC, DIJON FCO, OGC NICE et LORIENT FC.

Une compétition comme à la télé, tunnels d'entrée d'équipes, des musiques officielles de stades, une qualité de terrain à couper le souffle, une cérémonie de clôture dans la tribune, etc... "L.U.S.T.V.I CUP, PLUS QU'UN TOURNOI". Possibilité de se restaurer sur place. Venez nombreux, profiter de cette belle fête du football amateur.

Informations & renseignements

www.facebook.com/LUSTVICUPBUT / www.lustvi.footeo.com

A poster for the 4th edition of the LUSTVI U11 National Cup tournament. The text reads: "ISSÉ (44) Stade Clos Prêtre", "26/27 OCTOBRE 2019", "4ÈME ÉDITION", "TOURNOI NATIONAL U11 CUP". It features logos of various football clubs and the text "RESTAURATION SUR PLACE" and "FAN ZONE 2019 : structures gonflables, manège, photographe ,...".

Le Golf de Treffieux : une activité accessible à tous



Nous avons la chance de posséder un golf à Treffieux et c'est le seul dans tout le nord de la Loire-Atlantique. C'est aussi un golf très accessible. Il est temps de faire mieux connaissance. Petite enquête de la commission Information auprès des principaux acteurs.

A qui appartient-il ?

Gordon Wilson et son épouse Alison sont installés aux Fontenelles, sur la RD 771, en limite de la commune de Saint-Vincent des Landes, depuis décembre 2006. Auparavant, Gordon, qui est Ecossais, était cadre dans une grosse entreprise de logistique à Londres. Rugbyman et joueur de golf depuis l'âge de 4 ans, il a eu envie de changer de vie et, avec son père Thomas et sa mère Jean, ils ont acheté le golf de Treffieux qui venait de se créer. Depuis, avec Alison, ils en vivent et leurs trois enfants ont grandi : Angus, Finley et William ont quitté le giron maternel.



Qui fréquente le golf ?

En Ecosse, c'est un sport populaire. En France, le golf garde une image de « sport de riches », mais ce n'est pas le cas des pratiquants de Treffieux : on y trouve toutes les catégories sociales, même s'il faut admettre que les retraités de la classe moyenne en forme la majorité. On y trouve aussi une majorité d'hommes, mais les femmes y sont les bienvenues.

Il s'agit d'un petit golf de 9 trous, il faut donc faire deux fois le trajet pour une partie qui se joue en général sur 18 trous.

Est-ce coûteux, comme on le prétend ?

L'abonnement annuel est de 660 € pour un individuel et de 920 € pour un couple. Cela fait un peu plus de 50 € par mois, pour jouer autant de fois que l'on veut, pendant à peu près toute l'année. Ce n'est donc pas plus coûteux que la plupart des activités sportives et culturelles. Par ailleurs, l'équipement n'est pas d'un montant extraordinaire (quelques centaines d'euros pour un débutant). On peut venir faire du golf en

visiteur pour la somme de 23 €, ou 28 € pour la journée, avec prêt de matériel.

Il existe un forfait « débutant » à 50 € pour un mois, avec initiation individuelle. Car, comme dans tous les sports, ce sont les premiers pas les plus difficiles. Il existe aussi un practice pour l'entraînement, mais il est tout à fait possible de s'entraîner tout seul sur le terrain entier.

Comment est organisé le club ?

C'est Philippe Gueneau, président de l'association golfique du Pays de Châteaubriant (AGPC) qui répond : « Comme toute association, l'AGPC est composée d'un bureau classique et d'un « capitaine de jeu ». Il y a 70 joueurs qui adhèrent. Le rôle de l'association est d'organiser les compétitions, de rechercher des sponsors, de faire la liaison entre les golfeurs et la direction du golf. A Treffieux, l'association et la direction du golf marchent la main dans la main, le dialogue est permanent et les rapports sont amicaux. »



Au premier rang, Alison, Philippe G., Gordon et François. A l'arrière, Jean-Paul et Jean-Michel.

Qu'en pense le « capitaine de jeu » ?

« L'ambiance au golf de Treffieux est conviviale, voire avec un esprit familial. D'ailleurs tous nos visiteurs des autres golfs nous envient pour cet état d'esprit. Celui-ci est dû en partie à sa petite taille, mais aussi au mélange social. Vous pouvez trouver des joueurs qui vont du cadre à l'ouvrier qui exercent ce sport à Treffieux. »

Informatique à votre porte

Séance d'initiation : Jeudi 17 octobre à 14H30 à la salle des associations (près de la bibliothèque) au 2 Place Saint-Grégoire.

Venez voir combien l'informatique sera facilitée pour vous. Découverte par petits groupes, avec un fort accompagnement humain et aide individualisée. Utilisation du système Linux, simple, gratuit et sans virus. **Avec l'appui de l'ACIAH** (Accessibilité, communication, information, accompagnement du handicap) dont le siège est à Châteaubriant.

Contact et réservation : 02 40 55 15 78 - 06 50 04 98 95 ou equipe-advl@laposte.net

TREF' FESTIF

Pour cette 2^{ème} année, le soleil était au rendez-vous du vide-grenier, la joie et la bonne humeur aussi. Merci à tous ceux qui ont participé, les exposants, les visiteurs ainsi que les bénévoles qui ont su faire que cette journée soit la plus agréable possible.

Nous sommes déjà dans la préparation du vide-grenier de 2020, alors n'hésitez pas à rejoindre la joyeuse équipe de l'association TREF'FESTIF qui se réunira le 18 octobre.



Pour tous renseignements, contacter
Eve au 06.86.62.13.95
ou David au 06.30.45.45.65

L'action sociale



Lancement de la 9^{ème} saison des paniers solidaires à LaMano (septembre 2019 à février 2020)



Vente de paniers de légumes bio et locaux, avec ou sans œufs, toutes les semaines ou tous les 15 jours, au centre socioculturel LaMano à Nozay.

Tarif solidaire en fonction de la situation de chacun (entre 1.80€ et 16€60 le panier) pendant 6 mois.
Tous les jeudis de 16h30 à 18h30.

mois.

Sur rendez-vous, le 29 août 2019 où au secrétariat.



Et aussi, des ateliers cuisine !

« Venez cuisiner des légumes de saison », un **jeudi par mois**, pour adulte de 9h30 à 12h30, suivi d'un repas partagé.

Dates et thèmes dans la nouvelle plaquette de LaMano – disponible en août.

2€ par adulte, inscription au secrétariat de LaMano, minimum une semaine à l'avance.

Les ateliers cuisine sont ouverts à tous, il n'est pas nécessaire de prendre des paniers pour y participer.

une zone de gratuité !

Pour donner une 2^{ème} vie à vos objets (vêtements, jouets, etc.)

Vous pouvez déposer et vous servir les jeudis pendant les paniers
Conditions: objets en bon état



un ordinateur !



NOUVEAU : Des temps d'échanges et d'informations pour tous

Une fois par mois **le jeudi de 16h30 à 17h30**, à LaMano

Dates et thèmes dans la nouvelle plaquette de LaMano – disponible en août

1^{ère} date : jeudi 10 octobre – intervention de l'Espace Info Energie sur les fournisseurs d'énergie et nouveaux tarifs libre, comment s'y retrouver ? Gare aux arnaques !

Vous voulez participer en tant que bénévole ou vous souhaitez plus d'informations, contactez-nous : LaMano au 02.40.79.35.04.

Site internet : <http://lamano.centres-sociaux.fr>

Mail de Nolwen Bertho-Briand : lesfourmissolidaires.lamano@orange.fr

Les informations intercommunales



ANIMATIONS D'OCTOBRE 2019 OUVERTES À TOUS LES RETRAITÉS

Salle de l'orée des jardins – 15, impasse des 5 baies,
Entrée boulevard Hillereau, à Nozay

SUR INSCRIPTION OBLIGATOIRE
au 02 40 51 27 86

Jeux de société, atelier libre.

Profitez des jeux mis à disposition dans cet espace convivial. Participation possible des enfants de l'école Sainte Marie pendant 1h dans l'après-midi.

Mardi 01/10, mardi 15/10, mardi 22/10 et lundi 28/10 de 14h à 18h.

Bouger en douceur, atelier animé par François Chéré.

François s'adapte à vos envies et vos capacités pour vous proposer des activités de plein air ou à l'abri. Gagnez en souplesse et en bonne humeur !

Vendredi 04/10 de 14h30 à 16h.

Chantons ! atelier musical animé par Mikaël Lepéroux.

Mikaël joue avec ses instruments un répertoire des plus grandes chansons françaises que vous chantez comme vous voulez. Que vous aimiez fredonner ou chanter à pleine voix, que vous chantiez bien ou pas, juste pour le plaisir !

Lundi 07/10 de 15h à 16h.

Oser son expression atelier animé par Hélène Audion.

Chacun peut s'exprimer de différentes façons : voix, écriture, chant, corps, tout à la fois ! Venez découvrir quelle voie/voix est la vôtre et vivez avec plaisir !

Jeudi 10/10 de 15h à 16h30.

Cuisine et partage atelier proposé par Vanessa Cornu, diététicienne.

Cuisinez avec plaisir et en bonne compagnie, des recettes simples et savoureuses, et partagez ensuite ce que vous avez préparé. Apporter votre tablier, un économe et un couteau.

Vendredi 18/10 de 10h30 à 13h.

Sophrologie, atelier animé par Cindy Laurent. Peut se pratiquer en position assise.

La sophrologie accompagne le changement, stimule l'activité cérébrale par la concentration et la mémoire, dynamise ce qui est positif, aide à mieux gérer la douleur, les tensions... Tenue décontractée, sans tapis.

Mardi 22/10 de 10h à 11h et mardi 29/10 de 16h à 17h.



**Du 7 au 18
octobre 2019**

La semaine dédiée aux retraités
ATELIERS - RANDONNÉE - DANSE - SPECTACLES

LUNDI 7 OCTOBRE

CHANTONS ! Reprenez les plus grandes chansons françaises accompagné par Mickaël et ses instruments.
De 15h à 16h - Salle de l'Orée des Jardins - NOZAY

MARDI 8 ET JEUDI 10 OCTOBRE

BIBLIOTHÈQUE ÉPHÉMÈRE
et découverte des médiathèques
Mardi de 14h30 à 15h30
Salle de l'Orée des Jardins - NOZAY
Jeudi de 11h à 12h
Médiathèque Le Château - SAFFRÉ



MERCREDI 9 OCTOBRE

ATELIERS CUISINE ET COUTURE INTERGÉNÉRATIONNELS suivis d'un déjeuner
De 9h30 à 12h30
Centre Socioculturel LaMano - NOZAY

RANDONNÉE ÉCOCITOYENNE avec ramassage de déchets. Inscription au 02 40 79 35 04.
14h30 - Centre Socioculturel LaMano - NOZAY



JEUDI 10 OCTOBRE

OSEZ SON EXPRESSION. Atelier d'écriture et d'expression corporelle.
De 15h à 16h30 - Salle de l'Orée des Jardins - NOZAY

VENDREDI 11 OCTOBRE

RANDONNÉE COMMENTÉE
de 11 km sur le circuit des croix rénovées avec Pépites44.

De 14h à 17h30
Départ du village des Grées - NOZAY

COURS DE DANSE DE SALON

avec Olivier Ansel
De 14h à 17h - Salle polyvalente - ABBARETZ



SAMEDI 12 OCTOBRE

SPECTACLE "Je vieillis et alors ?" Micheline et Mélodie viennent à votre rencontre pour en parler" suivis d'un goûter. Spectacle ouvert aux familles.
De 14h30 à 16h30
Rez-de-chaussée de la Mairie - NOZAY

VENDREDI 18 OCTOBRE

ATELIER CUISINE ET PARTAGE
Sur réservation au 02 40 51 27 86
De 10h30 à 13h - Salle de l'Orée des Jardins - NOZAY

RENCONTRE AVEC UN NOTAIRE SUR LES DROITS DE SUCCESSIONS

Transport sur demande au 02 40 51 27 86
Maison de la Justice et du Droit - CHATEAUBRIANT



La semaine dédiée aux retraités
ATELIERS - RANDONNÉE - DANSE - SPECTACLES

Où en est le projet de « Premier Réinventer Rural » ?

Rappelons qu'il s'agit d'une vaste opération touchant essentiellement à l'habitat innovant, soutenue par l'Etat. Les sept communes de la CCN ont présenté des terrains sur lesquels des équipes polyvalentes d'architectes, d'urbanistes, de promoteurs ont été invitées à présenter des projets innovants.

Un jury de la communauté de communes a sélectionné deux équipes finalistes pour chaque projet. Elles ont présenté et discuté leurs propositions les 24 et 25 septembre. Elles déposeront leur projet final pour le 18 octobre. Un jury intercommunal fera un choix et chaque conseil municipal des communes concernées auront alors à se prononcer.

Rappelons que pour Treffieux, deux sites ont été proposés : l'ancienne poste et la tranche nord du lotissement des Chaumains. L'ancien corps de ferme qui jouxte l'ancienne poste pourra désormais s'y ajouter puisque l'Agence foncière vient d'exercer son droit de préemption urbain pour le compte de la commune.



Renseignements pratiques

Nouveau à Treffieux

Ouverture de la Maison des Services au Public

à partir du jeudi 10 octobre 2019

tous les 15 jours (semaine impaire), le jeudi matin de 9h30 à 12h00

à la bibliothèque – 2 Place Saint-Grégoire

des agents d'accueil délivreront une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics

« Je prépare ma retraite », « Je veux effectuer des démarches auprès de pôle emploi », « Je déclare mes impôts », « J'attends un enfant. », « J'ai besoin d'une prise en charge pour mes soins » « Je suis en arrêt de travail »... A partir du 30 septembre, vous disposerez de toutes les informations que vous recherchez !

Les organismes de protection sociale et les services publics s'associent pour vous accompagner dans vos démarches.

Ouverte à tous dans les communes de Nozay, Abbaretz, La Grigonnais, Puceul, Saffré, Tréffieux, Vay, la nouvelle Maison de services au public itinérante délivrera une offre de proximité et de qualité sur tous les sujets du quotidien :

- Les remboursements de soins, les indemnités journalières, la prévention santé
- Les prestations familiales
- La retraite
- Les démarches auprès de :
 - Pôle emploi
 - l'Administration fiscale
 - la Préfecture

Un agent d'accueil vous renseignera, vous orientera et vous accompagnera vers un point numérique (ordinateur, imprimante, scanner...), vous permettant ainsi de réaliser vos démarches en ligne sur les différents sites partenaires.

Les partenaires

Communauté de Communes de Nozay, Mairies, Préfecture, Conseil Départemental de Loire-Atlantique, CAF de Loire-Atlantique, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi, Direction Générale des Finances publiques.

**Nouveau, à Treffieux,
cours d'art chinois le mercredi
à la Maison du temps Libre !**

QI GONG AU DON

Art traditionnel chinois d'entretien du corps et de l'esprit
Par des mouvements simples, lents et fluides,
la posture, la respiration et l'esprit s'équilibrent,
la souplesse, la force physique et la concentration se renforcent.

JANS
COURS LE MARDI
DE 18H15 À 19H15
SALLE DE DANSE

TREFFIEUX
COURS LE MERCREDI
DE 14H15 À 15H15
MAISON DU TEMPS LIBRE

A PARTIR
DU 17 SEPTEMBRE 2019

OUVERT À TOUS
1 COURS D'ESSAI GRATUIT

TARIFS
45€ LA CARTE DE 10 COURS
110€ L'ANNÉE (30 COURS)
+ ADHÉSION À L'ASSOCIATION
TERRE-AUM : 5€

CONTACT
07 78 05 81 52
TERREAUM@GMX.FR

TERRE AUM
TERREAUM.JIMDO.COM

Mairie

Horaires d'ouverture au public

| | |
|-------------|------------------------|
| le mardi | de 9h30 à 12h30 |
| le mercredi | de 9h30 à 12h30 |
| le jeudi | de 9h30 à 12h30 |
| le vendredi | de 9h30 à <u>13h30</u> |

*Prise de rendez-vous auprès du secrétariat
au 02 40 51 48 19 / mairie@treffieux.fr*

Détente et Soins
Notre corps nous parle
savez vous l'écouter ?

Véronique Ferré
14 rue du Stade - 44170 Treffieux - Tél. 06 33 17 15 87
veronique.relaxation@gmail.com

www.detenetesoins.wix.com/detenetesoins

Depuis mes débuts, il y a bientôt 5 ans, je continue, à travers l'accompagnement des personnes en demande d'aide, d'évoluer dans ce milieu de thérapies holistiques, si magique soit-il !!! Pour cela, je propose, en plus de mes soins, des conférences ateliers d'initiation, que vous pourrez découvrir en me contactant au 06 33 17 15 87. Des thèmes du quotidien y sont abordés, pour mieux gérer et accepter. D'autres ateliers d'enseignements, sur des initiations spécifiques, sont également proposés. Je suis heureuse de vous rencontrer prochainement, lors d'un soin ou d'une conférence-atelier.

Véronique Ferré

La préfecture communique :

La divagation des animaux de compagnie

Un problème que l'on rencontre trop souvent

L'article L211-19-1 du code rural interdit la divagation des animaux domestiques et des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. La notion de chien ou chat en divagation est définie à l'article L211-23 du CRPM : « **Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.**

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. »

Une responsabilité de la mairie

La **lutte contre la divagation animale** sur le territoire communal est **du ressort du maire**. En effet, comme spécifié à l'article L211-22 du CRPM, il appartient au maire « *de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats* ».

Un animal en état de divagation ou accidenté est sous la responsabilité du maire de la commune sur laquelle il a été trouvé (cf. articles L2212-1 et 2212-2 du CGCT).

Pour ces animaux, selon l'article L211-24 du CRPM, chaque commune doit disposer soit :



- d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation ;

- du service d'une fourrière sur le territoire d'une autre commune avec son accord préalable par convention.

La commune de Trefieux dispose d'un chenil pour une détention provisoire. Elle peut aussi faire appel à un chenil-service en cas de détention prolongée.

L'affichage en mairie des modalités de prise en charge des animaux errants ou divagants sur le territoire communal revêt un caractère obligatoire, conformément aux dispositions de l'article R211-12 du CRPM.

Les fourrières, parmi leurs fonctions, ont les responsabilités suivantes :

- la recherche du propriétaire de l'animal accueilli (article L211-25 du CRPM) ;

- la garde de l'animal pendant le délai franc de 8 jours ouvrés (article L211-25 du CRPM) ;

- la désignation d'un vétérinaire sanitaire (arrêté ministériel du 3 avril 2014).

Conformément à l'article R211-11 du CRPM, la gestion des animaux errants sur la voie publique, blessés ou malades peut être confiée à un vétérinaire. Les modalités de leur prise en charge seront définies préalablement par une convention signée entre le maire et le vétérinaire désigné.

Sur le **site internet de la préfecture de Loire-Atlantique**, vous disposez d'informations complémentaires relatives à la gestion des animaux errants et notamment d'un [guide à l'attention des maires](#) (+ modèle de convention), validé par le ministère de l'Agriculture, portant sur les fourrières animales :

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Protection-et-sante-animales/Animaux-errants-et-ou-dangereux/Animaux-errants-et-ou-dangereux>

Conseils pratiques et de saison

Comment broyer vos branchages ?

Recommandations

Il est important de broyer les végétaux lorsque ceux-ci sont encore verts. Il est donc conseillé de ne pas attendre plus de 8 jours entre la taille et le broyage.

Munissez-vous d'équipements de protection (lunettes, casque, vêtements couvrants) et préparez vos branchages pour gagner du temps.

Pour limiter les nuisances sonores, éloignez dans la mesure du possible le broyeur de votre maison et du voisinage et broyez à des heures raisonnables.

Que peut-on broyer ?

Tailles de haies, d'arbres ou d'arbustes peuvent être broyées, à condition que le diamètre respecte le diamètre limite autorisé par le type de broyeur choisi.

Pour les résineux, vérifiez que le broyeur est adapté.

Autre solution : le broyage des feuilles, fanes, branches à la tondeuse

À réserver aux petites brindilles fraîchement taillées de moins de 1 cm de diamètre. Faites un tas avec vos déchets et avancez votre tondeuse en surélevant les roues avant, puis avancez en baissant progressivement en fonction de l'état du broyage et du bruit de votre moteur. Dès que votre tondeuse menace de caler, relevez les roues avant. Répétez l'opération jusqu'à obtenir un broyat correspondant à l'utilisation souhaitée.

Utilisez votre broyat en paillage pour protéger vos plantations et enrichir le sol.



Comment faire ?

- 1) Paillez sur une terre nue, non tassée et préalablement débarrassée des herbes indésirables.
- 2) Déposez une couche de 5 à 10 cm de broyat sur le sol.
- 3) Renouvelez les apports dès que l'épaisseur du broyat atteint 1 à 2 cm.

Où pailler ?

Sous les arbres fruitiers et d'ornement, les vivaces, au pied des rosiers, des plantes potagères (tomates, aubergines, courges), et des petits fruitiers, etc.

Évitez de pailler dans les zones humides où l'eau s'accumule.

Que faire des résineux ?

Le paillis de résineux, acide, est à réserver aux allées, aux fraisiers et framboisiers, aux plantes de terre de bruyère (rhododendrons, azalées...).

Les branches de résineux, broyées, peuvent servir de paillis herbicide : sur un sol riche, sous une haie, ou des arbustes déjà bien implantés (au moins 2 ou 3 ans, pas sur de jeunes plantations).

Utilisez votre broyat dans le compost pour réaliser vous-même un amendement naturel.



Pour faire un bon compost :

- 1) Mélangez : alternez 1/3 de matières sèches (broyat, feuilles mortes...) et 2/3 de matières humides (déchets de cuisine).
- 2) Aérez : brassez à chaque apport avec une fourche ou autres outils.
- 3) Surveillez le taux d'humidité : s'il est trop sec, arrosez ou ajoutez des matières humides ; s'il est trop humide, ajoutez des matières sèches et aérez.

Le saviez-vous ?

Le brûlage des déchets verts est interdit afin de limiter les risques de nuisances pour le voisinage (odeurs, fumées), les dépôts de feu et d'éviter tout impact nocif sur l'environnement et la santé. Le non-respect de cette réglementation est passible d'une contravention de 450 euros (article 131-13 du nouveau code pénal).

Jardinez malin
RÉUTILISEZ VOS BRANCHAGES EN PAILLAGE

-50%
sur la location
d'un broyeur
à végétaux

Dispositif renouvelé
jusqu'au 31/12/2019.

M 300

Bon de réduction de 50% à demander en remplissant le formulaire sur le site internet de votre communauté de communes :
CCEG: www.cceg.fr
cc-paysdepontchateau.fr
www.cc-loiresillon.fr
cc-nozay.fr
www.pays-de-blain.com

Bon de réduction valable dans la limite de 2 demi-journées ou d'une journée chez les membres correspondants, du 15/09/2018 au 15/09/2019.

LES ATOUTS DE LA COMMUNE

Avec la déviation, une nouvelle page peut s'écrire à Treffieux permettant d'engager une réflexion plus large sur la revitalisation de la commune. Le contournement apaise la circulation du bourg et ses rues principales. Les réflexions à venir devront s'appuyer sur les caractéristiques géographiques et historiques de la commune. En effet, il est important de partir de ce qui existe pour en extraire un récit et éviter ainsi la banalisation des espaces. Pour cela, il s'agit de se référer aux éléments qualitatifs du bourg : **son patrimoine bâti et paysager.**

La commune de Treffieux, de par sa géographie, possède un **patrimoine paysager de qualité**. Les cartographies anciennes mettent en évidence l'appartenance de la commune à la vallée du Don. L'étang du Gruellau présente également un paysage remarquable. Un espace boisé forme un écrin à ce patrimoine naturel.

Le **patrimoine bâti** n'est pas en reste. En effet, la commune possède des maisons anciennes variées allant de la petite maison de bourg à la maison bourgeoise. Ce patrimoine ancien foisonne de détails architecturaux comme les encadrements de fenêtres en brique et pierre, les corniches, les arêtières, les marquises, les cheminées, les ferronneries savantes... Ces éléments se retrouvent également dans les clôtures et murets en pierre ou en palis.



L'étang du Gruellau et son écrin boisé



Le portail et sa grille en fer forgé d'une maison ancienne



Cartographie ancienne de Treffieux - 1850, extrait du site <https://auduciel.loire-atlantique.fr/> Le Don et ses espaces boisés.

TREFFIEUX : LA BI-POLAIRE

Aujourd'hui, la déviation permet d'envisager une réflexion sur les espaces publics de la commune. La réappropriation des rues du Don et de la Libération va permettre de **liaisonner les 2 centres : celui ancien de l'église et celui récent autour de la mairie et du groupe scolaire.**

C'est autour de ces deux pôles que s'organise la vie du bourg. Concevoir, réfléchir, liaisonner cet « entre-deux » renforcerait la centralité et participerait à **son embellissement.**

TREFFIEUX : UNE DYNAMIQUE ENCLENCHÉE

Les différentes équipes municipales ont été actives. Elles ont mené à bien plusieurs projets, comme la construction d'une école publique, d'une nouvelle mairie, la création d'une bibliothèque dans un ancien bâtiment, l'aménagement d'un lotissement. Ces différents projets ont permis notamment d'offrir aux habitants de **nouveaux équipements.**

Aujourd'hui, un premier projet urbain voit le jour avec l'aménagement de **la rue du Soleil Levant**. Ce projet se réalise en ce moment (août/octobre 2019) et permet d'insuffler une réflexion plus globale à l'échelle du bourg car les espaces publics restent à reconquérir.

En effet, on constate que **les espaces publics** autour de l'église et des rues principales ne sont **pas de qualités**. De la même manière, le patrimoine bâti ancien reste également à valoriser. L'image de la commune est fragilisée par le fait que certains bâtiments semblent inoccupés ou à l'abandon.

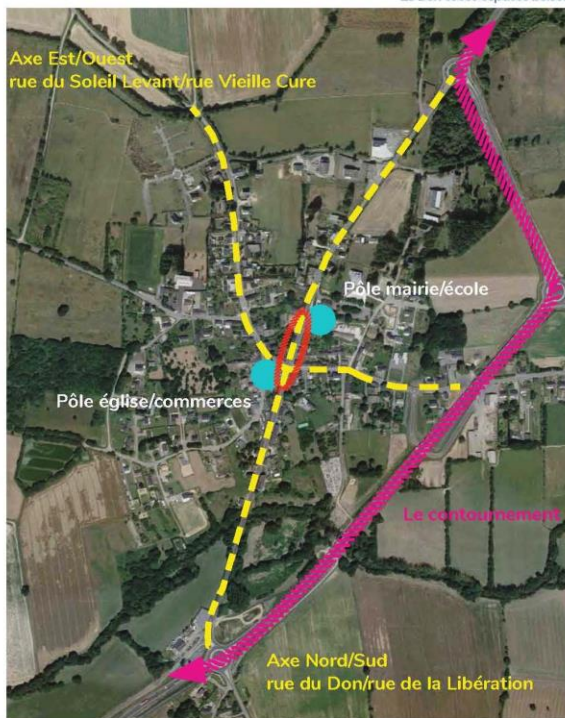


Photo aérienne de Treffieux, avec son contournement récent, ses axes majeurs et ses deux pôles.

LES LEVIERS D'ACTIONS

La future municipalité aura donc de nouveaux défis à relever afin de faire de Treffieux une commune où il fait bon vivre. Elle pourra s'appuyer sur **deux leviers** afin de revitaliser son bourg : **l'aménagement des espaces publics (places, rues...)** et **des actions menées sur le patrimoine bâti.**



La mairie, rue de la Libération



L'école et son parvis

Extrait de l'exposition préparée par le CAUE44 pour les journées du patrimoine